

" ....."  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital social de 180.000,00 €**  
**Siège social : ....., .....**  
.....  
**RCS Nice : .....**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 30 MAI 2022**

Ordre du jour :

- Autorisation de cession de parts
- Modifications corrélatives des statuts.
- Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés donne acte à la gérance :

de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée du texte de résolutions proposées soumis à son approbation ;

**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés donnent leur agrément à la cession :

- à Monsieur ..... de CENT QUATRE VINGT (180) parts sociales appartenant à la société ..... dans la société SCI .....
- à Madame ..... de CINQ CENT QUARANTE (540) parts sociales appartenant à la société ..... dans la société SCI .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide, et sous réserve de la réalisation définitive de la cession, de modifier l'article 7 Capital social-Parts sociales des statuts qui sera rédigé ainsi :

**« Article 7 : Capital social – Parts sociales**

Il est divisé en 1.800 parts sociales, de 100 euros chacune.  
Ce capital social est réparti de la façon suivante :

|              |         |                      |
|--------------|---------|----------------------|
| M. ....      | détient | <b>900 parts</b>     |
| Mme .....    | détient | <b>900 parts</b>     |
| <b>Total</b> |         | <b>1.800 parts »</b> |

**TROISIEME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le gérant,

.....